



## UNE ÉQUIPE SOLIDE, ÇA CHANGE TOUT !

Votre satisfaction est au cœur de nos préoccupations.

En cas de désaccord, CASEO vous propose de saisir le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé.

### QU'EST QUE LA MÉDIATION ?

Lorsqu'il y a un différend portant sur la bonne exécution d'un contrat de vente ou de service et qu'aucune solution n'a pu être trouvée directement entre les parties prenantes, la Médiation intervient sur demande du client.

### COMMENT SAISIR LE MÉDIATEUR ?

1. Avant de saisir le Médiateur, contactez votre magasin afin d'obtenir informations et réponses à vos questions.

Votre réclamation auprès de votre magasin, préalable à la saisie du Médiateur, doit être écrite (e-mail ou courrier).

2. Vous pouvez saisir le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé par courrier (FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris) ou en vous connectant sur le site [www.mcca-mediation.fr](http://www.mcca-mediation.fr).

**Assurez-vous que votre demande soit recevable.**

Cliquez [ici](#) pour consulter la charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé.